



Habitation familiale que faire?

Par **akalfinder**, le **20/11/2008** à **15:08**

Un couple marié, une maison au nom du père, il quitte le domicile conjugal il y a un an et ne paye pas les traites sur le remboursement de cette maison, la mère, elle, l'a toujours fait, le divorce est en cours, la maison doit être mise en vente. L'homme souhaite des indemnités d'occupation de la mère, celle-ci pour ne pas les payer déménage sur conseil juridique. Un descendant de ce couple, sur demande de sa mère, peut-il habiter la maison sans rien devoir à personne, au père, ou à la justice?

Par **HUDEJU**, le **20/11/2008** à **16:22**

Bonjour

La réponse est simple, il sera plus facile de vendre une maison inhabitée que avec quelqu'un dedans, en plus sur décision de justice où elle risque être dépréciée ..

Par **akalfinder**, le **20/11/2008** à **16:59**

Excusez-moi, mais ma question portait plus sur ce que pouvait risquer l'enfant qui habite la maison en attendant la vente, que la vente en elle-même...mais peut-être ne risque t-il rien?